



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Nom du produit: LEVEL MAGIC "LIGHTWEIGHT" 25# BG (MTO)
Substance: TR5121625

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Ciment, Portland, produits chimiques

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Euclid Admixture Canada Inc.
2835 Grand-Allee
Saint Hubert QC J4T 2R4
CA

Personne à contacter:

Téléphone:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Département d'EH&S

(450)465-2233

1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

2. Identification du/des danger(s)

Classification du Danger

Risques pour la Santé

| | |
|---|--------------|
| Toxicité aiguë (Inhalation – poussières et brouillards) | Catégorie 4 |
| Corrosion et/ou Irritation de la Peau | Catégorie 2 |
| Lésion/Irritation Grave Des Yeux | Catégorie 1 |
| Allergène cutané | Catégorie 1B |
| Cancérogénicité | Catégorie 1A |

Toxicité inconnue - Santé

| | |
|---|---------|
| Toxicité aiguë, orale | 17.04 % |
| Toxicité aiguë, cutanée | 38.39 % |
| Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs | 100 % |
| Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard | 53.17 % |

Toxicité inconnue - Environnement

| | |
|---|---------|
| Dangers aigus pour le milieu aquatique | 78.84 % |
| Dangers à long terme pour le milieu aquatique | 100 % |

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



| | |
|--|---|
| Mot Indicateur: | Danger |
| Mention de Danger: | Nocif par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer le cancer. |
| Conseil de Prudence: | |
| Prévention: | Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |
| Intervention: | EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. |
| Entreposage: | Garder sous clef. |
| Élimination: | Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. |
| Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH: | Aucune. |

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

| Identité Chimique | Numéro CAS | Contenu en pourcentage (%)* |
|-------------------|------------|-----------------------------|
| ** | ** | 40 - 70% |
| Calcium salt | 7778-18-9 | 15 - 40% |
| Portland cement | 65997-15-1 | 15 - 40% |
| Calcium silicate | 1344-95-2 | 0.1 - 1% |



| | | |
|--|------------|----------|
| Hydrotreated heavy naphthenic distillate | 64742-52-5 | 0.1 - 1% |
| Hydrotreated light naphthenic distillate | 64742-53-6 | 0.1 - 1% |

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Renseignements sur le secret commercial:

** Une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

4. Premiers soins

| | |
|-------------------------------|--|
| Ingestion: | Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. Rincer la bouche. |
| Inhalation: | Sortir au grand air. |
| Contact Cutané: | Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux: | Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. |

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

| | |
|-------------------|---|
| Symptômes: | Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner de la rougeur, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration. Irritation grave des yeux et des muqueuses, y compris brûlure et larmolement. |
|-------------------|---|

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

| | |
|--------------------|--|
| Traitement: | Les symptômes peuvent se manifester à retardement. |
|--------------------|--|

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

| | |
|--|---|
| Moyen d'extinction approprié: | Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. |
| Méthodes d'extinction inappropriées: | En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu. |
| Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: | En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. |

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

| | |
|---|--------------------------|
| Procédures de lutte contre l'incendie: | Données non disponibles. |
|---|--------------------------|



Équipement de protection spécial pour les pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

Procédures de notification: En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Mesures de Précautions Environnementales: Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire: Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Éviter le contact avec la peau. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Utiliser une ventilation mécanique si la manipulation conduit à une formation de poussière.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité: Garder sous clef.

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

| Identité Chimique | Type | Valeurs Limites d'Exposition | Source |
|--|------|------------------------------|--|
| Calcium salt - Fraction inhalable. | TWA | 10 mg/m ³ | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011) |
| Calcium salt - poussière totales | PEL | 15 mg/m ³ | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| Calcium salt - Fraction alvéolaire. | PEL | 5 mg/m ³ | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| Portland cement - Fraction alvéolaire. | TWA | 1 mg/m ³ | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011) |
| Portland cement - | PEL | 15 mg/m ³ | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA |



| | | | |
|--|-----|---|--|
| poussière totales | | | pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| Portland cement - Fraction alvéolaire. | PEL | 5 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| Portland cement | TWA | 50 des millions de particules par pied cube d'air | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000) |
| Calcium silicate | TWA | 10 mg/m3 | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011) |
| Calcium silicate - poussière totales | PEL | 15 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| Calcium silicate - Fraction alvéolaire. | PEL | 5 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| Hydrotreated heavy naphthenic distillate - Fraction inhalable. | TWA | 5 mg/m3 | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (03 2014) |
| Hydrotreated heavy naphthenic distillate | PEL | 500 ppm 2,000 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| Hydrotreated heavy naphthenic distillate - Brouillard | PEL | 5 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| Hydrotreated light naphthenic distillate - Fraction inhalable. | TWA | 5 mg/m3 | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (03 2014) |
| Hydrotreated light naphthenic distillate | PEL | 500 ppm 2,000 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| Hydrotreated light naphthenic distillate - Brouillard | PEL | 5 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |



| Nom chimique | Type | Valeurs Limites d'Exposition | Source |
|---|-------|------------------------------|--|
| Calcium salt - Inhalable | TWA | 10 mg/m ³ | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007) |
| Calcium salt - Fraction inhalable. | TWAEV | 10 mg/m ³ | Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010) |
| Calcium salt - poussière totales | TWA | 10 mg/m ³ | Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008) |
| Calcium salt - Poussière alvéolaire | TWA | 5 mg/m ³ | Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008) |
| Portland cement - poussière totales | TWA | 10 mg/m ³ | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007) |
| Portland cement - Fraction alvéolaire. | TWA | 3 mg/m ³ | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007) |
| Portland cement | TWAEV | 10 mg/m ³ | Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010) |
| Portland cement - poussière totales | TWA | 10 mg/m ³ | Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008) |
| Portland cement - Poussière alvéolaire | TWA | 5 mg/m ³ | Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008) |
| Perlite | TWAEV | 10 mg/m ³ | Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010) |
| Hydrotreated heavy naphthenic distillate - Brouillard | TWA | 0.2 mg/m ³ | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013) |
| | TWA | 1 mg/m ³ | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013) |



| | | | |
|---|-------|-----------|--|
| Hydrotreated heavy naphthenic distillate - Brouillard | TWAEV | 5 mg/m3 | Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010) |
| | STEL | 10 mg/m3 | Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010) |
| Hydrotreated heavy naphthenic distillate - Brouillard | TWA | 5 mg/m3 | Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008) |
| | STEL | 10 mg/m3 | Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008) |
| Hydrotreated light naphthenic distillate - Brouillard | TWA | 0.2 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007) |
| | TWA | 1 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013) |
| Hydrotreated light naphthenic distillate - Brouillard | TWAEV | 5 mg/m3 | Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010) |
| | STEL | 10 mg/m3 | Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010) |
| Hydrotreated light naphthenic distillate - Brouillard | TWA | 5 mg/m3 | Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008) |
| | STEL | 10 mg/m3 | Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008) |

Contrôles Techniques Appropriés

Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales:

L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

Protection du visage/des yeux:

Porter au besoin un respirateur intégral. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

Protection de la Peau Protection des Mains:

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Autre:

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants, des



chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection Respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.

Mesures d'hygiène: Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact avec la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique: Solide
Forme: poudre
Couleur: Gris

Odeur: Inodore

Seuil de perception de l'odeur: Données non disponibles.

pH: 11 - 13

Point de fusion/point de congélation: Données non disponibles.

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition: Données non disponibles.

Point d'éclair: Données non disponibles.

Taux d'évaporation: Données non disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz): Non

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieure (%): Données non disponibles.

Limites d'inflammabilité - inférieure (%): Données non disponibles.

Limites d'explosivité - supérieure (%): Données non disponibles.

Limites d'explosivité - inférieure (%): Données non disponibles.

Pression de vapeur: Données non disponibles.

Densité de vapeur: Données non disponibles.

Densité relative: 3.5

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau: Miscible avec l'eau.

Solubilité (autre): Données non disponibles.

Coefficient de répartition (n-octanol/eau): Données non disponibles.

Température d'auto-inflammation: Données non disponibles.

Température de décomposition: Données non disponibles.

Viscosité: Données non disponibles.

**10. Stabilité et réactivité**

| | |
|--|---|
| Réactivité: | Données non disponibles. |
| Stabilité Chimique: | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Possibilité de Réactions Dangereuses: | Données non disponibles. |
| Conditions à Éviter: | Éviter toute chaleur ou contamination. |
| Matières Incompatibles: | Données non disponibles. |
| Produits de Décomposition Dangereux: | Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. |

11. Informations toxicologiques**Informations sur les voies d'exposition probables**

| | |
|-------------------------------|--|
| Ingestion: | Peut être nocif en cas d'ingestion. |
| Inhalation: | À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la brume peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses. |
| Contact Cutané: | Peut être nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. |
| Contact avec les yeux: | Provoque des lésions oculaires graves. |

Renseignements sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)**

| | |
|-------------------|------------------------|
| Orale | |
| Produit: | ATEmix: 3,542.5 mg/kg |
| Cutané | |
| Produit: | ATEmix: 2,630.98 mg/kg |
| Inhalation | |
| Produit: | ATEmix: 1.9 mg/l |

| | |
|--------------------------------|--------------------------|
| Toxicité à Dose Répétée | |
| Produit: | Données non disponibles. |

| | |
|--|--------------------------|
| Corrosion et/ou Irritation de la Peau | |
| Produit: | Données non disponibles. |

| | |
|---|--------------------------|
| Lésion/Irritation Grave Des Yeux | |
| Produit: | Données non disponibles. |

**Substance(s) spécifiée(s):**

| | |
|--|---------------------------------------|
| Calcium salt | in vivo (Lapin, 72 hrs): Non irritant |
| Calcium silicate | in vivo (Lapin, 24 hrs): Non irritant |
| Hydrotreated heavy naphthenic distillate | in vivo (Lapin, 24 hrs): Non irritant |
| Hydrotreated light naphthenic distillate | in vivo (Lapin, 24 hrs): Non irritant |

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Cancérogénicité

Produit: Données non disponibles.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

| | |
|--|---|
| Hydrotreated heavy naphthenic distillate | Évaluation globale : Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains Évaluation globale : Cancérogène pour l'humain. |
| Hydrotreated light naphthenic distillate | Évaluation globale : Cancérogène pour l'humain. Évaluation globale : Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains |

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

| | |
|--|---------------------------------------|
| Hydrotreated heavy naphthenic distillate | Agent cancérogène connu pour l'homme. |
| Hydrotreated light naphthenic distillate | Agent cancérogène connu pour l'homme. |

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):

Aucun composant cancérogène identifié

Mutagénicité de la Cellule Germinale**In vitro**

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.



Risque d'Aspiration
Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):
Calcium salt LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): > 1,970 mg/l Mortalité

Invertébrés Aquatiques
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):
Calcium salt LC 50 (Cladocère, 24 h): > 1,970 mg/l Mortalité
LC 50 (Cladocère, 24 h): > 1,940 mg/l Mortalité
LC 50 (Cladocère, 48 h): > 1,970 mg/l Mortalité
LC 50 (Cladocère, 48 h): > 1,910 mg/l Mortalité

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):
Hydrotreated heavy naphthenic distillate NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 14 d): \geq 1,000 mg/l QSAR

Hydrotreated light naphthenic distillate NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 14 d): \geq 1,000 mg/l QSAR

Invertébrés Aquatiques
Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la flore aquatique
Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation
Produit: Données non disponibles.

**Rapport DBO/DCO****Produit:** Données non disponibles.**Potentiel de Bio-accumulation****Coefficient de Bioconcentration (BCF)****Produit:** Données non disponibles.**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})****Produit:** Données non disponibles.**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.**Autres Effets Nocifs:** Données non disponibles.**13. Considérations relatives à l'élimination****Instructions pour l'élimination:** Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.**14. Informations relatives au transport****TDG:**

Non réglementé

CFR / DOT:

Non réglementé

IMDG:

Non réglementé

15. Données réglementaires**Réglementations Fédérales des Etats-Unis****TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

| <u>Identité Chimique</u> | <u>Danger(s) selon l'OSHA</u> |
|--------------------------|---|
| Formaldehyde | Toxicité aiguë Irritation de la peau Sensibilisation de la peau Inflammabilité irritation des voies respiratoires Sensibilisation des voies respiratoires Cancer Irritation oculaire |

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

| <u>Identité Chimique</u> | <u>Quantité à déclarer</u> |
|--------------------------|----------------------------|
| Formaldehyde | 100 lbs. |

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**Catégories de danger**

Risques immédiats (aigus) pour la santé
Risque différé (chronique) pour la santé

SARA 302 Substance Très Dangereuse

| <u>Identité Chimique</u> | <u>Quantité à déclarer</u> | <u>Quantité seuil de planification</u> |
|--------------------------|----------------------------|--|
| Formaldehyde | 100 lbs. | 500 lbs. |

SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet

| <u>Identité Chimique</u> | <u>Quantité à déclarer</u> |
|--------------------------|----------------------------|
| Formaldehyde | 100 lbs. |

SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux

| <u>Identité Chimique</u> | <u>Quantité seuil de planification</u> |
|--|--|
| Formaldehyde | 500lbs |
| Fused calcium aluminate | 500 lbs |
| Calcium salt | 500 lbs |
| Portland cement | 500 lbs |
| Calcium silicate | 500 lbs |
| Hydrotreated heavy naphthenic distillate | 500 lbs |
| Hydrotreated light naphthenic distillate | 500 lbs |

SARA 313 (Déclaration au TRI)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels):

| <u>Identité Chimique</u> | <u>Quantité à déclarer</u> |
|--------------------------|----------------------------|
| Formaldehyde | 15000 lbs |



États-Unis - Réglementation des États

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient un ou des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Identité Chimique

Calcium salt
Portland cement
Perlite

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Identité Chimique

Calcium salt
Portland cement
Hydrotreated light naphthenic distillate
Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand
Formaldehyde

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Identité Chimique

Calcium salt
Portland cement
Perlite

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Aucun ingrédient réglementé par la Loi sur le droit de connaître (Right to know Law) du RI n'est présent.

Autres Règlements:

| | |
|---|--------|
| COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré): | 0 g/l |
| COV - Méthode 310: | 0.00 % |

Inventaires:

L'Australie AICS:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Liste d'Inventaire de DSL du Canada:

Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

EINECS, ELINCS ou NLP:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Le Japon (ENCS) Liste:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.



| | |
|---|--|
| Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| La Corée Existant des Produits chimiques Inv.: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Inventaire de NDSL du Canada: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Le Philippines PICCS: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Inventaire de TSCA américain: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Le Japon Liste d'ISHL: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Liste de Pharmacopée de Japon: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de la Révision: 07/29/2015

Version n°: 1.0

Autres Informations: Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.



EUCLID CHEMICAL

Version: 1.0
Date de la Révision: 07/29/2015